



N° 2 . DÉCEMBRE 2013

LA LETTRE DU SÉNATEUR

Vincent Capo-Canellas

Sénateur de la Seine-Saint-Denis

Maire du Bourget

L'URGENCE DE RÉFORMER ET RASSEMBLER

L'année 2013 s'achève sur un constat : la déliquescence du pouvoir en place. Quel revirement en si peu de temps ! La cruelle réalité est là : amateurisme au plus haut niveau, abaissement de l'Etat, incapacité du Président de la République et du Premier Ministre à incarner l'autorité et à définir un cap intelligible, matraquage fiscal, gabegie au quotidien tant les Ministres paraissent ballottés et contestataires à la fois...

Nous avons tous en tête la prophétie de Jean-Marc AYRAULT : « 9 foyers sur 10 ne subiront pas les augmentations d'impôts ». On a vu.

Depuis nous avons entendu François HOLLANDE annoncer la pause fiscale et son Premier Ministre le corriger quelques jours après ! Ou encore le Ministre des Finances, Pierre MOSCOVICI déclarer que les recommandations de la Commission européenne, qui appelle à des réformes fortes étaient en fait « un satisfecit pour le Gouvernement ». On oublierait presque la dégradation de la note finan-

cière de la France pour laquelle le même Ministre s'est réjoui de « la perspective stable » donnée par Standard & Poor's. Encore heureux qu'après la baisse la perspective reste stable !

Bref le pouvoir est sourd. Sourd à la colère qui monte et aveugle devant l'étendue du problème. Notre pays doit réformer son modèle et déterminer ses propres priorités plutôt que subir. Pour réformer, il faut du courage, savoir rassembler. Au point où nous en sommes, l'exemple allemand invite à réfléchir, même s'il n'est pas « importable ». Si la classe politique « traditionnelle » ne sait pas réformer, nous prenons le risque du déclassement pour notre pays et celui de nourrir les extrêmes. Triste bilan de dix huit mois d'une présidence « normale ».

Vincent Capo-Canellas

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vincent Capo-Canellas regrette l'absence d'une « solution pragmatique »

A l'issue de la discussion en deuxième lecture du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, modifié par l'Assemblée Nationale, le Sénat a récemment adopté les contours de la future métropole du Grand Paris.

L'article 12 de ce projet de loi vise à créer, au 1^{er} juin 2016, la métropole du Grand Paris, établissement public de coopération intercommunale à

fiscalité propre à statut particulier, comprenant la ville de Paris et les 124 communes de la petite couronne, regroupant ainsi 6,5 millions d'habitants sur les 12 millions que compte l'Île-de-France. Cette nouvelle métropole sera organisée en « territoires » rassemblant au moins 200 000 habitants, qui exerceront les compétences classiques à l'exception des missions stratégiques pour le développement de la métropole : l'habitat, le logement, l'aménagement et l'environnement. Le domaine des transports restera de la responsabilité du Conseil Régional tandis que les compétences dites « de proximité » relèveront des communes ou des syndicats de communes.

Lors du vote de cet article, Vincent Capo-Canellas a regretté que le Sénat adopte le dispositif proposé par la commission des lois. Il a décrit l'usine à gaz créée par l'Assemblée nationale raillant le yoyo des compétences : « *c'est une régression par rapport aux acquis de l'intercommunalité On rend des compétences aux communes, on recrée des syndicats pour les exercer. Par conséquent, des compétences descendent des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) existants vers les communes, d'autres remontent à la métro-*



pole qui, ensuite, les redescend vers les territoires. C'est le yoyo ou l'ascenseur, si ce n'est que nous jouons là avec le quotidien de nos concitoyens ». Pour le Sénateur de la Seine-Saint-Denis, le projet fabrique du millefeuille : « *on crée des syndicats à côté des territoires ou avec, c'est selon. L'ensemble*

reviendra à la métropole ou aux communes sans financement clair. Cela ne répond à aucune logique financière ou opérationnelle ! » Il a estimé que la proposition de Métropole retenue par le Sénat échouait à répondre à deux enjeux : l'enjeu de la proximité en supprimant les EPCI existants ; l'enjeu de la métropolisation en rendant la Métropole du Grand Paris inopérante de

« C'est une régression par rapport aux acquis de l'intercommunalité On rend des compétences aux communes, on recrée des syndicats pour les exercer »

par la complexité institutionnelle créée.

Pendant les débats, Vincent Capo-Canellas a défendu un amendement, bénéficiant d'un large soutien au sein de l'hémicycle, qui visait à permettre de préserver les intercommunalités de la première couronne au sein d'un établissement public à statut particulier, doté de compétences opérationnelles et de ressources propres. Etant jugé trop éloigné du projet du Gouvernement de créer un véritable EPCI à fiscalité propre à l'échelle de la première couronne, l'amendement a finalement été rejeté. L'occasion

pour le Sénateur-Maire du Bourget de rappeler que sa solution, une métropole sous forme de syndicat mixte doté d'un financement propre par prélèvement fiscal sur les ressources des EPCI, rejetée à une courte majorité par le Sénat, permettait à la fois :

- de conserver les structures de proximité existantes en petite couronne que sont les EPCI à fiscalité propre ;
 - de créer une véritable métropole du Grand Paris, autour d'un périmètre clair, dotée de compétences stratégiques et d'un financement autonome et puissant, permettant une péréquation entre les territoires de la petite couronne ;
 - préserver les communes dans leur intégrité et leur identité ;
 - de permettre de faire évoluer la Métropole à l'avenir.
- Adopter ce projet de Métropole, dotée d'un financement puissant tout en préservant les acquis de la coopération intercommunale en Ile-de-France, aurait permis de créer cette structure rapidement et d'en faire un outil efficace au service des franciliens. Cela aurait été aussi le moyen pour le Sénat de peser dans le débat sur le Grand Paris en proposant aux députés une solution pragmatique et efficace.

Vincent Capo-Canellas a voté contre ce texte, qui a finalement été adopté par 156 voix contre 147. « *Le Gouvernement met les villes en difficulté en les incitant à créer des syndicats sans ressources. Les EPCI sont supprimés ainsi que des structures de proximité qui s'étaient construites laborieusement. On a donné le sentiment aux maires et aux conseillers municipaux, qui, demain, vont se retrouver dans des structures très réduites – pour un certain nombre de communes, un seul élu sera présent dans la métropole –, que tout ce qu'ils ont fait jusqu'à présent, en choisissant de mutualiser – pédagogiquement, ce n'était jamais simple ! –, ou encore, par exemple, en définissant des tarifications communes, était réduit à néant, pour faire autre chose. La métropole proposée est faible, sans financement et, surtout, elle a tué ce qu'il y avait autour d'elle. Cet état de fait me semble regrettable.* »

Après son examen en seconde lecture à l'Assemblée nationale, le texte va faire l'objet d'une commission mixte paritaire (7 sénateurs et 7 députés) qui sera chargée de trouver une version commune aux deux chambres.

PROJET DE LOI CONSOMMATION

Vincent Capo-Canellas se félicite de la création du fichier positif comme outil de lutte contre le surendettement

Lors de l'examen du projet de loi relatif à la consommation, les sénateurs centristes ont défendu une approche équilibrée, visant à renforcer la protection des consommateurs sans nuire au développement des entreprises. Faisant adopter de nombreux amendements, Vincent Capo-Canellas a salué pour le groupe UDI les avancées du texte sur plusieurs aspects :

- le renforcement de la **lutte contre le surendettement par la création d'un registre national des crédits aux particuliers** – aussi appelé fichier positif – qui a pour objectif de responsabiliser les organismes prêteurs en leur permettant de vérifier la solvabilité de l'emprunteur. Si le dispositif créé est en retrait par rapport au « fichier positif » proposé depuis de nombreuses années par les parlementaires centristes, il représente néanmoins une avancée majeure et un outil précieux



La création d'un registre national des crédits aux particuliers a pour objectif de responsabiliser les organismes prêteurs

contre les abus en matière d'octrois de crédits à la consommation et de crédits « revolving » ;

- l'**introduction de l'action de groupe dans la législation française** qui permettra aux consommateurs par l'intermédiaire d'associations agréées d'obtenir collectivement réparation des préjudices individuels résultant des pratiques abusives, frauduleuses ou anticoncurrentielles de la part des entreprises ;

- l'**amélioration des droits et de la protection des consommateurs dans de nombreux domaines** : résiliation des contrats d'assurance possible à tout moment, encadrement des crédits à la consommation et des pratiques bancaires, réglementation des ventes à distance et du démarchage commercial excessif, lutte contre les clauses abusives, renforcement des pouvoirs de la DGCRF, etc.

LOGEMENT – URBANISME RÉNOVÉ

Au cours de la session parlementaire 2013, Cécile Duflot a présenté plusieurs textes sur le logement et l'urbanisme. Vincent Capo-Canellas est intervenu sur ces problématiques, prioritaires pour les habitants de la Seine-Saint-Denis

Lors de l'examen du premier texte sur le logement, Vincent Capo-Canellas a appelé le Gouvernement à poursuivre l'effort de construction pour faire face à la demande croissante de la population, estimant que le logement est une priorité nationale. Toutefois, il a expliqué les raisons du scepticisme du groupe UDI-UC quant aux options choisies par la ministre pour y répondre. Ainsi, le Sénateur-maire



du Bourget a-t-il regretté, alors que le projet de loi prévoit l'obligation d'atteindre 25% de logements sociaux, que l'accession sociale à la propriété soit ignorée alors que le taux de propriétaires en France est anormalement bas par rapport à nos voisins européens. Le passage à 25% de logement social est contestable si l'accession sociale à la propriété n'est pas prise en compte.

Pour Vincent Capo-Canellas, le projet de loi méconnaît également les réalités locales : « *en Seine-Saint-Denis, se développe un habitat très social de fait dans le parc privé, dans des logements insalubres ou des pavillons du début du XX^e siècle, où s'entassent des familles fort nombreuses.* » Il faut apprécier les obligations de réaliser au

moins 25% de logements sociaux non seulement à l'échelle de la commune mais à celle de l'agglomération, afin de favoriser la mixité sociale. « *Il faut donner aux collectivités les outils leur permettant de mener les bonnes politiques aux bons endroits, pour construire du logement social là où il*

« Il faut donner aux collectivités les outils leur permettant de mener les bonnes politiques aux bons endroits, pour construire du logement social là où il en manque tout en évitant d'aggraver les phénomènes de paupérisation de certaines communes »

en manque tout en évitant d'aggraver les phénomènes de paupérisation de certaines communes. »

Enfin, il a dénoncé l'esprit général du texte qui est de contraindre et sanctionner. « *Vous n'accompagnez pas les collectivités, mais vous proposez une multiplication par cinq du prélèvement SRU, lequel paraît de surcroît confiscatoire, puisque son produit sera dorénavant prioritairement affecté à l'État.* » Cette mesure est l'illustration de la méfiance du Gouvernement à l'égard des élus et de l'injustice envers les collectivités, au détriment de l'accompagnement et du soutien. « *L'état d'esprit du projet de loi Duflot, c'est le bâton et non la carotte !* »

S'agissant du **projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)**, Vincent Capo-Canellas et ses collègues du groupe UDI-UC ont pointé du doigt le caractère inefficace et injuste du texte porté par Cécile Duflot : « *Plutôt que d'équilibrer les relations entre propriétaire et locataires, vous êtes en train, Ma-*

dame la Ministre, de les complexifier et de les judiciaire. Et, encore une fois, ce sont les plus faibles qui seront mis en difficulté. »

Les sénateurs centristes ont déploré que l'**encaissement des loyers** aille à l'encontre du but recherché avec des conséquences lourdes pour de nombreux ménages : « *L'instauration d'un loyer plafond profitera à ceux qui louent des logements plus chers, mieux situés et plus confortables, tandis qu'un loyer plancher pénalisera les plus modestes.* »

Selon eux, un contrôle administratif trop lourd, appliqué à un marché complexe et multiforme, est un vrai risque : « *Voyant leurs perspectives de rentabilité diminuer, investisseurs et propriétaires risquent de se désengager du marché immobilier pour privilégier d'autres placements moins contraignants. Ce n'est pas d'un corset mais d'oxygène dont a besoin le logement.* »

Par ailleurs, le groupe UDI-UC a défendu la nécessité de mettre en place un **dispositif efficace de garantie universelle locative**, en déposant un amendement proposant un **mécanisme assurantiel obligatoire unique**, différent de la Garan-

tie universelle des loyers (GUL) proposée par le Gouvernement. « *L'objectif est d'instaurer un dispositif souple et réactif, qui capitalise sur le savoir-faire des acteurs actuels du marché, tout en les régulant.* »

Dans ce système, l'Etat ne serait plus le garant en bout de chaîne et l'accompagnement social resterait géré par un organisme spécialisé. « *Cela permettrait de faire face rapidement à l'urgence du logement des jeunes mais également de répondre aux 500 000 emplois refusés chaque année par des demandeurs d'emplois, faute d'avoir trouvé un logement à proximité de l'emploi offert.* »

Enfin, concernant le transfert de la compétence urbanisme aux EPCI (Plan local d'urbanisme intercommunal), le groupe UDI a voté la proposition de la commission des affaires économiques du Sénat prévoyant une **minorité de blocage** – un quart des communes représentant au moins 10% de la population – au transfert automatique du PLU au niveau intercommunal. Ainsi, les communes pourront conserver la maîtrise sur les documents d'urbanisme.

BISPHÉNOL A

Une nouvelle étape en matière de santé environnementale

Après son vote par le Sénat, le Parlement a définitivement adopté la proposition de loi visant à suspendre la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché de tout conditionnement à vocation alimentaire contenant du bisphénol A. Orateur du groupe UDI-UC, Vincent Capo-Canelas a rappelé que le Sénat était à l'origine de la loi du 30 juin 2010 tendant à suspendre la



commercialisation de biberons produits à base de bisphénol A. « *L'adoption de cette proposition de loi est une nouvelle étape en matière de santé environnementale en interdisant ce produit toxique pour l'homme des conditionnements alimentaires de notre vie courante.* »

La loi prévoit ainsi :

- la suspension dès le 1^{er} janvier 2013 de la fabrication, l'importation, l'exporta-

Le Sénat était à l'origine de la loi du 30 juin 2010 tendant à suspendre la commercialisation de biberons produits à base de bisphénol A

tion et la mise sur le marché de tout conditionnement destiné aux produits alimentaires pour les nourrissons et enfants de zéro à trois ans ;

- l'extension de la suspension à tous les contenants ou ustensiles comportant du bisphénol A à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

- un avertissement sanitaire destiné aux femmes enceintes et enfants de moins

de 3 ans.

Le sénateur de la Seine-Saint-Denis a invité le Gouvernement à poursuivre dans cette voie en agissant auprès de l'Union européenne pour traiter de l'ensemble des perturbateurs endocriniens avérés et des substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques, qui présentent des risques pour la santé humaine.

TARIF UNIQUE POUR LE PASS NAVIGO

Un cadeau empoisonné pour les usagers

Lors de l'examen de la proposition de loi visant à instaurer un tarif unique pour le Pass Navigo, Vincent Capo-Canellas s'est étonné que cette question soit « importée au Parlement par le groupe communiste » alors qu'elle relève des compétences du STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) et du Conseil régional d'Ile de France.

« Aujourd'hui, vous nous demandez de solder un différend interne à l'actuelle majorité régionale. » affirme le sénateur, rappelant que cette proposition de loi est l'héritage d'un accord conclu au moment des élections régionales pour construire une majorité « rouge/verte/rose » autour de Jean-Paul Huchon.

Pour Vincent Capo-Canellas, la mise en place d'une tarification unique du Pass Navigo serait contre productive pour les usagers eux-mêmes. « En matière de transports en Ile-de-France, la priorité doit être accordée aux investissements dans le réseau et non dans le financement d'une mesure démagogique. »

Réseau de plus en plus saturé, retards quotidiens, inconfort, avaries matérielles, manque d'information, de propreté, de sécurité pour les voyageurs... le constat est simple. La réponse, pour Vincent Capo-Canellas, l'est aussi : « L'urgence, c'est d'agir pour décongestionner les réseaux de transports collectifs franciliens. »



« La priorité doit être accordée aux investissements dans le réseau et non dans le financement d'une mesure démagogique »

Or, en proposant la tarification unique, la majorité régionale, relayée par ses alliés au Sénat, condamnerait les Franciliens à voyager dans des rames bondées, dans des trains vétustes, qui tombent en panne et arrivent en retard... « C'est un cadeau empoisonné pour les voyageurs. »

Quant au financement de cette mesure, le sénateur-maire du Bourget regrette qu'on demande aux entreprises franciliennes de supporter le coût de cette promesse alors qu'elle devrait être prise en charge sur le budget du STIF. L'harmonisation du taux du versement transport conduirait à prélever entre 500 et

800 millions d'euros de plus sur les entreprises franciliennes. « Augmenter le versement transport, ce serait encore alourdir la fiscalité des entreprises ! » déplore le sénateur. A l'heure où tout le monde s'accorde à vouloir favoriser la compétitivité de nos entreprises, « Ce serait un mauvais coup pour l'emploi en Ile-de-France ! »

Pour Vincent Capo-Canellas, « L'enjeu du Grand Paris Express est de favoriser l'attractivité de notre territoire et la croissance économique. Nous ne pourrions relever ce défi que si des investissements conséquents sont réalisés pour doter la métropole francilienne d'un réseau de transport performant. »

USAGES DES ARMES À FEU

Vincent Capo-Canellas plaide pour le renforcement de la protection juridique des forces de l'ordre

Lors de l'examen de la proposition de loi visant à renforcer la protection pénale des forces de sécurité et l'usage des armes à feu, le Sénateur de la Seine-Saint-Denis a tout d'abord rappelé les événements à l'origine de ce texte : « Nous avons tous en mémoire

les événements d'avril 2012 à Noisy-le-Sec, quand le parquet de Bobigny mettait en examen, pour homicide volontaire, un policier après le décès d'un homme, délinquant multirécidiviste, recherché pour vols à main armée et alors qu'il pointait son arme sur un autre policier. Cette décision judiciaire avait pro-



voqué une profonde et légitime émotion parmi les policiers et des réactions dans la classe politique et l'opinion publique. »

Pour Vincent Capo-Canellas, il faut mesurer l'extrême difficulté des missions des forces de l'ordre : « sous le regard des médias et de l'opinion, il leur faut en quelques fractions de secondes prendre la bonne décision, assurer la sécurité de tous et la leur également, sans prendre le risque de commettre une faute pénale. » Saluant le grand professionnalisme des forces de l'ordre qui effectuent leurs missions quotidiennes

dans un contexte très tendu, le maire du Bourget a estimé qu'« *assurer la sécurité de tous est une mission noble et nous n'oublions pas que policiers et gendarmes la remplissent au péril de leur vie.* » Il a ainsi rappelé que les forces de l'ordre payent un lourd tribut chaque année. En 2012, ce sont plus de 11 000 policiers et gendarmes qui ont été blessés dans l'exercice de leur fonction de maintien de l'ordre public.

Vincent Capo-Canellas a donc approuvé l'objectif de ce texte de mieux assurer la protection des policiers et des gendarmes dans l'exercice de leurs missions. Mais il a émis des doutes sur la présomption de légitime défense prévue par le texte « *car elle pose de nombreuses difficultés juridiques et pratiques* », qui rendraient encore plus difficiles et périlleuses les missions des policiers et des gendarmes. C'est pourquoi, le Sénateur a souhaité préciser et renforcer le

« **Des policiers et des gendarmes mieux équipés et formés est essentiel pour leur protection dans l'exercice de leurs missions** »

cadre juridique de l'usage des armes par les policiers et les gendarmes afin de leur offrir une plus grande sécurité juridique lorsqu'ils doivent répondre à une agression armée.

Il a également rappelé qu'au delà de la question posée par l'usage des armes à feu par les forces de l'ordre, il est nécessaire de renforcer leur formation à l'usage de celles-ci, notamment en augmentant les entraînements au tir. « *Mieux former et mieux équiper les policiers et les gendarmes est en effet un élément essentiel de leur protection et de leur sécurisation dans l'exercice des missions de sécurité* », selon Vincent Capo-Canellas.

Enfin, il a relayé auprès du Ministre de l'Intérieur les fortes demandes des organisations professionnelles des forces de l'ordre d'un renforcement de la protection juridique des policiers et des gendarmes et de leurs familles.

RÉFORME DES RETRAITES

Les sénateurs UDI défendent un système universel, unique et juste pour tous les salariés

Pour Vincent Capo-Canellas et ses collègues du groupe UDI, la réforme des retraites proposée par le Gouvernement n'est pas de nature à garantir l'avenir du système des retraites, tant son financement est sous-dimensionné par rapport aux besoins en jeu.

L'intitulé du projet de loi est particulièrement trompeur car cette réforme ne peut pas non plus garantir la justice du système de retraites puisqu'elle ne s'attaque en rien à sa complexité et son opacité, nées de la multiplicité des régimes et donc aux inéquités structurelles qui en découlent.

Pour les sénateurs centristes, « *il s'agit donc d'une réforme à la fois limitée et cosmétique, parce que énième réforme paramétrique.* »

Depuis 2003, le groupe UDI-UC réclame une **vraie réforme structurelle** afin d'aboutir à un système de retraite par répartition plus juste, plus équitable, plus lisible, le même pour tous, **c'est-à-dire la retraite par points**. D'ailleurs, 75% des Français sont favorables à la convergence vers un régime unique.

Lors de l'examen du projet de loi, les sénateurs du groupe UDI-UC ont défendu les propositions suivantes :

- Achever le **rapprochement du public et du privé**
- Mettre en **extinction les régimes spéciaux** ;
- Mettre en place un **système universel de prise en compte de la pénibi-**



lité à effet différé par la création d'une **allocation de retraite anticipée** ;

- Garantir une **retraite minimum de solidarité à 75 % du SMIC** ;
- Aboutir à un **régime unique par points**, simple et lisible pour tous.

Le **régime par points ou par comptes notionnels**, proposé par les centristes, est un système universel

qui garantit l'équilibre financier des retraites et **assure l'équité, la transparence et la justice pour tous**.

Le groupe UDI-UC a fait adopter cette réforme par le Sénat en fixant la mise en œuvre d'un régime universel par points à partir du premier semestre 2017, avant que le Sénat ne rejette l'ensemble du projet de loi sur les retraites.

LOI SUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI

Le Groupe UDI-UC salue les avancées du texte, qui est un premier pas vers la « flexi-sécurité » à la française

Vincent Capo-Canellas et les sénateurs UDI ont jugé « équilibré » le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi, qui est la traduction législative de l'accord national interprofessionnel (ANI), signé le 11 janvier 2013 par les partenaires sociaux. Défenseurs de la démocratie sociale et du dialogue social, le groupe centriste a souhaité transposer de manière loyale et respectueuse l'accord dans la loi afin de respecter l'esprit de la négociation.



Pour le groupe UDI, le projet de loi apporte incontestablement plus de souplesse aux entreprises sur les licenciements collectifs et le maintien dans l'emploi, avec en contrepartie des droits nouveaux apportés aux salariés dans l'entreprise. « *Il s'agit de doter enfin notre pays d'un socle de flexibilité et de sécurité, c'est-à-dire de consacrer des droits nouveaux pour les salariés et de donner plus de flexibilité économique aux entreprises, afin de les aider à s'adapter à la conjoncture et à maintenir l'emploi.* »

A ce titre, les sénateurs centristes ont salué l'avancée que représente la **création des accords de maintien dans l'emploi** qui doivent permettre aux entreprises de mieux anticiper et accompagner les mutations économiques afin de préserver l'emploi. Le texte assouplit également les négociations sur la mobilité interne dans l'entreprise, les règles re-

latives au plan de sauvegarde dans l'emploi, et plus globalement simplifie de nombreuses procédures qui entravent l'action des entreprises.

Ils ont également accueilli favorablement les **droits nouveaux pour les salariés** : création d'un compte personnel de formation, généralisation de la couverture complémentaire santé, encadrement du temps partiel, limitation des contrats précaires, participation des représentants de salariés aux conseils d'administration des entreprises, droits rechargeables pour les demandeurs d'emploi, etc.

« *Nous attendons beaucoup de ce projet de loi, qui marque un tournant remarquable, fondamental dans les relations sociales en France. Notre pays rejoint enfin le camp des démocraties nordiques, qui ont inspiré par leur succès, reconnaissons-le, la flexi-sécurité à la française.* »

SÉCURITÉ DES COMPAGNIES AÉRIENNES

Vincent Capo-Canellas fait adopter à l'unanimité la proposition de loi renforçant l'information des passagers

Le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi renforçant l'information des voyageurs lors de la vente de billets des compagnies aériennes inscrites sur la "liste noire" de l'Union européenne, dont Vincent Capo-Canellas était le rapporteur.

Ce texte, déjà adopté par tous les groupes à l'Assemblée nationale en novembre 2010, améliore significativement la sécurité des voyageurs en obligeant les compagnies aériennes et les agences de voyage à les informer du niveau de sécurité des compagnies aériennes : « Ce texte va au-delà des exigences du règlement européen, en imposant une information écrite et explicite sur le fait que le transporteur figure sur la liste noire ».

En effet, depuis 2006, les compagnies aériennes à risque, qui sont inscrites sur la liste noire de l'Union européenne, font l'objet d'une interdiction d'exploitation dans l'Union européenne. Le dispositif adopté vient renforcer encore plus la sécurité des passagers

en complétant la réglementation européenne, notamment lors des correspondances locales avec les avions de « bouts de ligne ».

Vincent Capo-Canellas, qui a apporté des améliorations substantielles au texte initial pour le rendre pleinement applicable, se félicite de son adoption et souhaite son inscription rapide à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour une entrée en application avant l'été. C'est l'engagement que le ministre des transports a pris en séance.

Il a conclu le débat en souhaitant que « la France continue à faire preuve de

volontarisme en matière de sécurité aérienne. »

L'Assemblée nationale ayant adopté la proposition de loi début avril, le dispositif est entré en vigueur pour sécuriser totalement les déplacements des passagers.

Lire le rapport en ligne :

<http://www.senat.fr/rap/112-321/112-321.html>

Le dispositif adopté vient renforcer encore plus la sécurité des passagers en complétant la réglementation européenne



TRANSPORTS AÉRIENS

Pour un soutien politique plus enthousiaste à l'industrie aéronautique en France et en Europe

Dans le cadre de l'examen du Projet de loi de finances, Vincent Capo-Canellas a présenté pour la première année son avis budgétaire sur les transports aériens, en tant que rapporteur de la commission du développement durable.

Dans son rapport, Vincent Capo-Canellas rappelle que la filière aéronautique contribue pour 18 milliards d'euros au commerce extérieur et a créé, en 2011, 11 000 emplois. Elle peut être considérée comme exemplaire pour sa bonne intégration de la recherche et les relations avec les sous-traitants. Cependant, la fin programmée du programme d'investissement d'avenir (PIA), l'a conduit à interroger le Gouvernement

sur ses suites, estimant que ces crédits de recherche sont essentiels pour assurer la compétitivité de la filière.

S'agissant de l'évolution et des perspectives du trafic aérien, le rapporteur pour avis a appelé à la prudence : « L'année 2013 est critique pour l'ensemble des opérateurs du transport aérien ». Aussi, le Sénateur-maire du Bourget dénonce l'actuel prélèvement de plus de 100 millions d'euros par l'Etat sur la taxe payée par les compagnies, qui devient difficilement tolérable en période de crise.



Air France retrouve une ambition conforme au statut aéronautique de la France : elle vise la place de leader

Evoquant la situation d'Air France KLM, le rapporteur pour avis salue le plan ambitieux « Transform 2015 » et ses premiers résultats encourageants : « Il s'agit de permettre à Air France de faire face à la rude concurrence des compagnies low cost et des compagnies asiatiques et du Golfe. Air France retrouve une ambition conforme au statut aéronautique de la France : elle vise la place de leader. » Il souligne également les investissements réguliers d'Aéroports de Paris pour améliorer la qualité de service et la compétitivité des plateformes de Roissy-Charles de Gaulle et d'Orly, lesquels efforts commencent à être reconnus dans les enquêtes auprès du public.

Enfin, concernant l'échec de la fusion d'EADS et du britannique BAE Systems qui « aurait permis une avancée considérable dans la consolidation de la base industrielle et technologique européenne », Vincent Capo-Canellas plaide pour un soutien politique plus enthousiaste pour la consolidation de l'industrie aéronautique de défense européenne.

Le rapport est consultable dans son intégralité sur le site du Sénat à cette adresse : <http://www.senat.fr/rap/a12-153-3/a12-153-3.html>



AIDES D'ETAT AUX AÉROPORTS RÉGIONAUX

Vincent Capo-Canellas a été désigné rapporteur, au nom de la commission du développement durable, de la proposition de résolution européenne portant sur la proposition de révision des lignes directrices concernant les aides d'Etat aux aéroports régionaux

La Commission européenne a engagé depuis 2011 un processus de révision des lignes directrices sur les aides d'Etat aux aéroports et aux compagnies aériennes afin de les moderniser et les adapter aux évolutions du secteur aérien. Son objectif est de lutter contre la congestion du transport aérien dans les principaux aéroports européens et faciliter la mobilité des citoyens européens, dans le respect des règles de la concurrence.

Elle vise également à un équilibre entre la lutte contre les distorsions de concurrence et l'accessibilité de

certaines régions. La consultation publique permet aux Gouvernements nationaux de répondre au projet de révision, ce qui a permis au Sénat de se saisir de cette question qui revêt une importance particulière pour les collectivités locales.

Dans son rapport, Vincent Capo-Canellas rappelle les enjeux de ce projet de révision pour les secteurs aéronautique et aéroportuaire nationaux :

- l'apport incontestable des petits et moyens aéroports régionaux pour l'aménagement du territoire et le développement économique local ;
- la recherche d'un modèle de développement durable de ces aéroports, qui suppose l'instauration de courants d'échange pérennes, et non un trafic précaire reposant uniquement sur la continuité des subventions ;
- la préservation des équilibres concurrentiels, autant entre les acteurs du transport aérien qu'entre les territoires, ce qui suppose le respect d'un minimum de règles du jeu.

Le projet présenté par la Commission européenne est globalement satisfaisant. Il reste cependant un aspect problématique qui concerne la situation des petits aéroports régionaux dont le trafic est inférieur à un million de passagers par an. **Le projet de**



lignes directrices ne prévoit en effet aucune disposition spécifique pour les aéroports de moins d'un million de passagers annuels qui sont alors soumis aux mêmes règles de concurrence que d'autres aéroports plus gros, dont les paramètres d'exploitation ne sont pas comparables.

Cette décision pourrait entraîner la disparition d'un certain nombre d'aéroports régionaux, contraints de réduire ou cesser leurs activités en l'absence d'un soutien public effectif.

Pour mieux prendre en compte ces réalités, Vincent Capo-Canellas a proposé

dans la proposition de résolution européenne adoptée par le Sénat de créer une nouvelle catégorie d'aéroports avec un trafic inférieur à 500 000 passagers annuels. Les possibilités d'aides à l'investissement leur seraient étendues à hauteur de 90% des coûts éligibles, tandis que les aides au fonctionnement ne seraient pas limitées dans le temps. Ces dernières s'inscriraient dans le cadre d'un régime défini et contrôlé par les États membres, afin d'éviter un lourd processus de notification auprès de la Commission européenne.

Le rapport est consultable dans son intégralité sur le site du Sénat à cette adresse :
<http://www.senat.fr/rap/113-099/113-099.html>

Créer une nouvelle catégorie d'aéroports avec un trafic inférieur à 500 000 passagers annuels

AVENIR DE L'INDUSTRIE EN FRANCE ET EN EUROPE

« Il n'y a pas de fatalité à la désindustrialisation »

Vincent Capo-Canellas a participé à un débat d'initiative sénatoriale sur l'avenir de l'industrie en France et en Europe, organisé à la demande du groupe UDI-UC. Premier orateur invité à s'exprimer à la tribune, le Sénateur a établi un état des lieux de l'industrie en France. Il a notamment mis l'accent sur les délocalisations, les fermetures d'usines et la nécessité de favoriser l'esprit d'entreprise en France.

La situation de l'industrie s'est particulièrement dégradée ces derniers mois : ce sont 266 sites industriels qui ont fermé en France, soit 42 % de plus qu'en 2011. Le décrochage industriel de la France est avéré. Face à un constat de désindustrialisation massive en Europe et de décrochage industriel de la France, souvent perçu par l'opinion publique comme une fatalité, Vincent Capo-Canellas a affirmé que ce phénomène n'était pas inexorable.

Il a rappelé que le rapport de Louis Gallois, commissaire général à l'investissement, a sans doute marqué un tournant dans la politique

du Gouvernement mais celui-ci reste sans doute insuffisant, tant les signaux contradictoires se sont multipliés récemment. La reconquête de la compétitivité industrielle doit en effet être considérée comme la priorité de la politique économique de notre pays. « *Il y a urgence à agir pour réindustrialiser notre pays. Mais cette action demandera du temps, de la persévérance, et notre pays devra accomplir des efforts. Cela demandera également un fort consensus national autour de cet objectif : redresser notre industrie.* »

Conscient des difficultés, il a souligné que la France peut compter sur de vrais savoir-faire et des pôles industriels d'excellence comme l'aéronautique, l'agroalimentaire, le luxe, le

nucléaire ou encore la pharmacie et qu'un effort de productivité, d'innovation, de qualité et de service était nécessaire en donnant la priorité à l'investissement dans ces secteurs d'avenir. Vincent Capo-Canellas a aussi fait part de ses craintes qu'« *il n'y ait pas de choc, ni de confiance, ni de compétitivité* » en raison des décisions prises par le Gouvernement et qui suscitent de véritables interrogations. Dans un contexte de concurrence internationale pour les entreprises, il a également rappelé que le soutien à la recherche ainsi qu'aux jeunes entreprises innovantes était essentiel.

Vincent Capo-Canellas a déploré la multiplication des contraintes et des réglementations, qui constitue souvent un handicap pour notre industrie, singulièrement pour les PME qui ne disposent pas toujours des moyens financiers et humains nécessaires pour assumer ces contraintes, et demandé que les pouvoirs publics développent une fiscalité plus favorable aux entreprises. Il a évoqué le finan-

cement de l'industrie et notamment les interrogations quant au rôle de la Banque Publique d'Investissement (BPI) vis-à-vis des dispositifs existants à l'instar d'OSEO.

Enfin, il a appelé à favoriser et « *revivifier le dialogue social pour permettre à nos entreprises de s'adapter aux mutations économiques et aux évolutions conjoncturelles* ».

La reconquête de la compétitivité industrielle doit être considérée comme la priorité de la politique économique de notre pays



PSA AULNAY-SOUS-BOIS

Vincent Capo-Canellas interpelle Arnaud Montebourg sur la reconversion des salariés et la ré-industrialisation du site

À l'occasion du débat sur l'avenir de l'industrie en France et en Europe organisé au Sénat, Vincent Capo-Canellas a interpellé Arnaud Montebourg, ministre de l'Industrie, sur la situation de PSA et la ré-industrialisation du site d'Aulnay. Evoquant le cas positif de Sevelnord, le sénateur-maire du Bourget a abordé avec gravité le « contre-exemple » de la fermeture de l'usine PSA à Aulnay-sous-Bois, dont la dernière voiture a été d'ailleurs produite le 25 octobre 2013.

Selon lui, « *force est de le reconnaître, il y avait mieux à faire que de laisser croire aux salariés que le plan de fermeture serait révisé. De fait, cet engagement n'a pu être tenu. Pis, vous avez fait de PSA un repoussoir l'érigeant en anti-modèle de la reconversion et de la mutation réussies.* » Rappelant que le choc suscité par l'annonce de la fermeture du site avait été suivi de l'engagement, par



« **la reconversion des salariés et des sites de production se prête mal à la politique de l'urgence** »

Peugeot, d'assurer l'emploi des salariés, il a affirmé que « la reconversion des salariés et des sites de production se prête mal à la politique de l'urgence » et que, dans l'urgence, il convient de distinguer le sauvetage des salariés, la solution à leur offrir, dont la mise en œuvre peut malheureusement être longue, et la reconversion des friches, qui, elle, s'inscrit assurément dans le long terme.

Il a également indiqué que le débat concernant Aulnay devait porter sur l'engagement souscrit par Peugeot d'of-

frire à ses salariés des solutions d'emploi au sein du groupe comme en dehors de celui-ci. « *C'est le plus important à court terme : des pistes existent, il est urgent de les examiner en profondeur et de ne pas sacrifier la clarté : aucune solution ne peut être mise en œuvre sans difficulté.* »

DIFFICULTÉS SUR LE RÉSEAU RER FRANCILIEN

« Ce scandale ne peut plus durer »

À l'occasion d'un débat sur l'avenir du service public ferroviaire, Vincent Capo-Canellas est intervenu à la tribune du Sénat pour évoquer la situation des transports en Île-de-France, particulièrement celle des lignes RER. Il a notamment rappelé que « *la région Île-de-France souffre d'une situation particulièrement critique, un grand nombre de ses lignes étant saturées ou au bord de la saturation.* » Pour le Sénateur-Maire du Bourget, l'investissement dans la régénération et la « *désaturation* » du réseau de transport francilien actuel est essentiel, car celui-ci doit faire face à la demande croissante de transports dans l'agglomération.

Cette situation est également rendue plus difficile par un problème de gouvernance spécifique à l'Île-de-France. La multiplicité des acteurs est source d'une grande complexité et constitue un frein majeur à la mise en œuvre de projets de rénovation. Sur ce dossier important, Vincent Capo-Canellas a donc plaidé



« **La région Île-de-France souffre d'une situation particulièrement critique** »

pour que la future loi de décentralisation ne fasse pas l'économie d'une réflexion sur les transports en Île-de-France et que la région s'engage sur un certain niveau d'investissement et qu'elle consacre aux transports non plus 30 %, mais 50 % de son budget.

Par ailleurs, lors de l'audition de Jacques Rapoport, président du conseil d'administration de Réseau ferré de France (RFF), Vincent Capo-Canellas l'a interrogé sur l'amélioration des transports en Ile-de-France et, particulièrement, sur la réalisation du programme de rénovation « RER B+ »

financé par la SNCF et RFF visant à apporter plus de confort, d'informations, de tranquillité et de services aux voyageurs sur l'ensemble de la ligne. Le Sénateur-maire du Bourget a donc insisté sur l'urgence d'améliorations complémentaires pour les transports du quotidien : « *B + n'a pas épuisé le RER B et les passagers eux s'épuisent.* »

« Réformer pour redonner une ambition claire au rail »



Le système ferroviaire français est à l'aube de réformes importantes. Malgré un vrai savoir-faire reconnu par tous, le système français connaît des difficultés croissantes. L'ouverture à la concurrence du trafic des voyageurs à l'horizon 2019 impose de se réorganiser et oblige à traiter rapidement un certain nombre de questions, non réglées à ce jour, qui pèsent sur l'avenir du système ferroviaire. A plusieurs occasions, notamment lors d'un débat sur l'avenir du service public ferroviaire, Vincent Capo-Canellas a estimé que « *la rénovation des infrastructures et la régénération, prioritairement en zone dense, plutôt que le financement de nouvelles infrastructures, apparaissent comme prioritaires* ».

Face à ce constat largement partagé, le Sénateur souhaite que des solutions pérennes puissent être apportées au développement et à la compétitivité du service public ferroviaire afin d'offrir le meilleur service aux usagers au meilleur coût en intégrant notamment la transition écologique et l'éco-mobilité, sans oublier le fret.

Par ailleurs, l'examen d'une proposition de résolution sur la maîtrise publique du système ferroviaire a été l'occasion pour Vincent-Canellas d'évoquer la réforme ferroviaire avec le projet de création d'un « pôle public ferroviaire intégré », dont l'objectif est de rationaliser l'organisation actuelle, dans laquelle RFF est responsable des travaux et des sillons, sans maîtriser le personnel, ni l'organisation pratique des

« Afin de préparer la SNCF à l'ouverture à la concurrence, il est nécessaire que soient entreprises les réformes permettant une amélioration de sa performance, une optimisation de l'offre de transport ferroviaire et une efficacité accrue de l'organisation du travail »

équipes, ceux-ci relevant de la SNCF. Pour le sénateur, cette nouvelle gouvernance du système ferroviaire organisée autour de trois entités publiques intégrant la SNCF et RFF doit être compatible avec les règles européennes de la concurrence, édictées dans le cadre du « Quatrième paquet ferroviaire ». Cet ensemble législatif européen prévoit en effet l'ouverture à la concurrence des transports de voyageurs au 31 décembre 2019 et oblige les Etats membres à garantir un accès libre, transparent et non discriminatoire des entreprises ferroviaires au réseau et aux fonctions essentielles. Pour Vincent Capo-Canellas, « *en achevant l'espace ferroviaire unique, le quatrième paquet a bien évidemment comme objectif majeur de construire l'Europe du rail, de faciliter les déplacements sur tout le continent et de développer l'offre de transport ferroviaire* ».

En outre, selon le sénateur-maire du Bourget, « *afin de préparer la SNCF à l'ouverture à la concurrence, il est nécessaire que soient entreprises les réformes permettant une amélioration de sa performance, une optimisation de l'offre de transport ferroviaire et une efficacité accrue de l'organisation du travail.* » C'est tout l'enjeu de la réforme ferroviaire, dont le projet de loi a été adopté en conseil des ministres le 16 octobre dernier et qui sera examiné au printemps par le Parlement.

POLICES MUNICIPALES

Continuer le partenariat Police Municipale-Police Nationale pour faire face au défi de la délinquance en Seine-Saint-Denis

Lors d'un débat consacré aux polices municipales, Vincent Capo-Canellas est intervenu à la tribune du Sénat. Avec plus de 25 000 agents répartis dans près de 4 000 collectivités, elles sont aujourd'hui une réalité qui fait partie du paysage communal et à laquelle la population est particulièrement attachée.

Constatant comme beaucoup de ses collègues maires que « *l'espoir de voir les effectifs de police nationale ou gendarmerie augmenter a disparu* », Vincent Capo-Canellas, Maire du Bourget, a d'ailleurs créé une police municipale en 2008 et « *n' imagine pas un instant revenir à la situation antérieure, car il s'agit d'une présence et d'un moyen supplémentaires que l'État ne peut fournir* ».

Evoquant le cas de l'Île-de-France, Vincent Capo-Canellas a indiqué que, par leur forte présence au



L'espoir de voir augmenter les effectifs de police nationale ou gendarmerie a disparu

cœur de l'agglomération parisienne, ils sont devenus des acteurs essentiels de la sécurité. Plus d'un tiers des communes sont d'ailleurs aujourd'hui équipées d'une police municipale.

Le Sénateur a poursuivi en précisant que « *si les forces de l'ordre nationales et municipales ont leurs missions respectives dans le maintien de l'ordre public, il faut trouver les voies et moyens pour favoriser leur complémentarité sur le terrain. C'est, chez nous, en Seine-Saint-Denis, une nécessité et un accélérateur d'efficacité.* »

Enfin, il a indiqué au Ministre de l'Intérieur qu'il ne fallait pas modifier ce qui fonctionne bien et qu'il fallait accompagner, de manière pragmatique, la complémentarité nouvelle qui se fait jour avec les polices municipales.

IMMIGRATION ÉTUDIANTE ET PROFESSIONNELLE

Vincent Capo-Canellas plaide pour une maîtrise des flux migratoires et une politique de fermeté contre l'immigration illégale

A l'occasion du débat préparatoire au futur projet de loi relatif à l'immigration, Vincent Capo-Canellas a défendu une approche réaliste de la politique des flux migratoires : « *Oui, la France se caractérise par une tradition humaniste d'accueil. Mais cela ne veut pas dire que nous devons être favorables à l'entrée et au séjour irréguliers d'immigrés, ni à des régularisations massives. La lutte contre l'immigration clandestine est non seulement indispensable, mais aussi légitime.* » Le Sénateur de la Seine-Saint-Denis a ainsi invité le ministre de l'Intérieur à ne procéder à aucune régularisation massive ni à régulariser plus d'immigrés que lors du précédent quinquennat, tout en menant un combat déterminé contre les filières d'immigration clandestine qui tirent profit de la mi-



« La France se caractérise par une tradition humaniste d'accueil. Mais cela ne veut pas dire que nous devons être favorables à l'entrée et au séjour irréguliers d'immigrés, ni à des régularisations massives »

sère humaine. Il a également évoqué les conditions d'accueil des immigrés, la constitution inexorable de ghettos et les conséquences de la territorialisation de l'accueil des populations étrangères, qui créent des tensions dans certains quartiers. S'agissant de l'immigration professionnelle et étudiante, Vincent Capo-Canellas a reconnu que « *la nécessaire maîtrise des flux migratoires ne doit se faire au détriment ni de l'attractivité de l'enseignement supérieur ni des besoins de nos entreprises en compétences spécifiques de haut niveau.* » Mais, compte tenu du niveau de chômage dans notre pays, il serait dangereux de modifier l'équilibre général de la réglementation actuelle en matière d'autorisation du travail. « *La procédure administrative d'autorisation permet de*

réguler efficacement l'entrée de salariés étrangers pour occuper des emplois dans des secteurs qui ne sont pas en tension. » Ainsi, pour Vincent Capo-Canellas, « dans une perspective d'attractivité du territoire, on peut réfléchir à simplifier et à faciliter les procédures pour les secteurs d'activité et les emplois pour lesquels notre pays connaît une pénurie de main-d'œuvre ». Toutefois, l'immigration professionnelle doit rester principalement un moyen de répondre aux difficultés structurelles du marché du travail

et, sous certaines conditions strictes, aux réalités conjoncturelles. Quant à l'immigration étudiante, il faut mener une politique ambitieuse pour attirer les meilleurs étudiants, en privilégiant les niveaux master et doctorat et en favorisant les mobilités au travers d'accords entre les établissements d'enseignement supérieur, car selon le Sénateur-maire du Bourget, « l'accueil des étudiants étrangers bénéficie non seulement au rayonnement de notre culture, mais aussi à la compétitivité de nos entreprises. »

DEVENIR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Vincent Capo-Canellas regrette que le Gouvernement s'attaque à la politique familiale, et en particulier aux allocations familiales, alors que c'est un succès

« La France ne souffre pas de la crise de natalité qui affecte toute l'Europe. Nous ne connaissons pas les difficultés démographiques de nos plus proches voisins, notre pays renouvelle ses générations et jouit du plus haut niveau de fécondité européen, avec l'Irlande. La politique familiale est largement comptable de ce dynamisme qui, de plus, se conjugue avec un taux d'activité des femmes relativement élevé, notamment parce qu'il existe des solutions d'accompagnement des parents et des enfants qui n'existent pas ailleurs. »

Alors que diverses mesures gouvernementales viennent affecter la politique familiale, le sénateur a estimé qu'il fallait considérer la politique familiale dans son ensemble. Elle répond en effet à de nombreux objectifs : soutien à la natalité, soutien au niveau de vie des familles, articulation entre vie familiale et vie professionnelle, accompagnement de la parentalité. Pour atteindre ces objectifs, il existe une multiplicité de dispositifs fiscaux et sociaux que sont les allocations familiales, le quotient familial, la PAJE ou encore le congé maternité. Pour Vincent Capo-Canellas, « il ne faut donc toucher à la politique familiale qu'avec précaution car aucun objectif ne doit être sacrifié. »

Au cours du débat sur le devenir de la politique familiale, le sénateur-maire du Bourget a évoqué en particulier deux questions. Concernant l'insuffisance de l'offre de garde et d'accueil des jeunes enfants, qui est une vraie difficulté pour les parents, il s'est interrogé sur les moyens alloués par le Gouvernement pour financer la création de



Il ne faut donc toucher à la politique familiale qu'avec précaution car aucun objectif ne doit être sacrifié

100 000 nouvelles places de crèches, qui est l'objectif affiché. « En l'état actuel, il n'y a pas le début d'un financement des 100 000 places annoncées alors qu'il y a un vrai besoin ! »

Ensuite, s'agissant du déficit de la branche famille, Vincent Capo-Canellas a dénoncé le retour à l'équilibre de la branche à marche forcée imposé par le Gouvernement. Car, pour le sénateur, « chacun le sait, si la branche est aujourd'hui et depuis peu en déficit, c'est parce qu'on lui a fait supporter des charges qui ne devraient pas lui incomber. Et la ten-

dance naturelle de la branche, en l'absence de mesures nouvelles, est un retour à l'équilibre à l'horizon 2019 » Les mesures de réduction des moyens alloués à la politique familiale ne se justifient donc pas.

Enfin, il a rappelé que le groupe centriste est favorable à une modification du financement de la branche famille par le recours à la « TVA sociale », afin de ne plus faire peser les dépenses liées à la politique familiale sur le travail.

DROITS SANITAIRES ET SOCIAUX DES DÉTENUS

A l'occasion d'un débat sur les droits sanitaires et sociaux des détenus, Vincent Capo-Canellas a rappelé que la loi pénitentiaire de 2009 a reconnu aux détenus un certain nombre de droits fondamentaux (droit au respect de la vie privée, droit à la santé et à la sécurité, droit à la famille, etc.) et prévu explicitement l'accès à une réinsertion socioprofessionnelle.

Malgré cette loi, qui est difficilement applicable sur le terrain, la réinsertion professionnelle reste une des grandes faiblesses de l'institution pénitentiaire. Or, le droit pour tout détenu à une formation et à un exercice professionnel au cours de sa détention est déterminant pour préparer sa réinsertion professionnelle. « *Comment en effet réinsérer les détenus sur le marché du travail s'ils ne peuvent*



La réinsertion professionnelle reste une des grandes faiblesses de l'institution pénitentiaire

accéder dans de bonnes conditions à une formation et travailler durant leur détention ? » s'est interrogé Vincent Capo-Canellas.

Le sénateur-maire du Bourget a déploré que la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme en prison soit insuffisante, notamment faute d'un repérage systématique. Il a également regretté que les efforts déployés pour développer l'activité professionnelle en prison soient eux aussi insuffisants et que l'emploi et la formation ne concernent qu'une minorité de personnes détenues. Faisant de cette question de la réinsertion des dé-

tenus une question essentielle, il a demandé au Gouvernement de faire du développement d'une véritable formation professionnelle des détenus un axe prioritaire de l'action du ministère de la Justice.

Auditions en commission

EGALITÉ DES TERRITOIRES

Pour une action différenciée de l'Etat afin de mieux répondre aux spécificités de la Seine-Saint-Denis

Lors de l'audition de Thierry Wahl, Président de la commission pour la création d'un Commissariat général à l'égalité des territoires (qui devrait remplacer la Datar), Vincent Capo-Canellas a plaidé pour une action différenciée selon les territoires afin que l'Etat mette des moyens plus importants et utilise des procédures différentes pour répondre notamment à l'urgence des difficultés rencontrées par les territoires de la Seine-Saint-Denis. « *Nous faisons face à l'urgence économique, sociale et morale. Nous parvenons difficilement à enrayer le départ des classes moyennes et supérieures. Les moyens traditionnels de l'Etat sont compliqués à mobiliser : chacun a son tuyau, son délai, sa pro-*



« Nous faisons face à l'urgence économique, sociale et morale. Nous parvenons difficilement à enrayer le départ des classes moyennes et supérieures »

cedure, sa ligne de crédit et son mode d'action ». Cette adaptation des moyens et de l'organisation de l'Etat est la voie à privilégier pour répondre aux attentes concrètes des habitants dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Vincent Capo-Canellas a donc souhaité que la question de l'aménagement du territoire soit traitée conjointement avec le volet de la décentralisation. Plutôt que le terme « égalité des territoires », le Sénateur estime qu'il vaudrait mieux parler « *de transport, d'éducation ou de médecine, ce qui est déjà plus concret, ou plutôt de lutte contre les inégalités ou encore d'équité* » afin d'éviter que cette politique ne devienne « *un miroir aux alouettes* ».

RECRUESCENCE DES VOLS D'OR À L'ARRACHÉ

Vincent Capo-Canellas interroge le ministre de l'Intérieur

Par une question orale au Gouvernement, le Sénateur a interpellé le ministre de l'Intérieur sur la recrudescence des vols à l'arraché de bijoux et autres colliers en or, phénomène auquel sont confrontées de nombreuses villes de Seine-Saint-Denis.

Il a indiqué que cette recrudescence suscite « *un vif émoi et une réelle inquiétude auprès des populations des villes concernées* ». Saluant le travail des forces de l'ordre qui s'efforcent

d'interpeller les auteurs, Vincent Capo-Canellas a cependant tenu à souligner « *la forte incompréhension qui peut parfois exister face à certaines décisions de justice, interprétées comme trop clémentes* ».

Face à ce problème, le Gouvernement a précisé faire de la lutte contre les vols avec violences, particuliè-

« **Saluons le travail des forces de l'ordre, malgré l'incompréhension face à certaines décisions de justice, interprétées comme trop clémentes** »

rement les vols à l'arraché de bijoux, un axe majeur de l'action des préfets et des forces de l'ordre, avec notamment : le renforcement de la vidéo-protection, une meilleure prise en charge des victimes, la lutte contre le recel et les filières d'écoulement des bijoux volés.

Prenant acte des annonces du Gouvernement, Vincent Capo-Canellas a rappelé que « *la lutte contre un tel phénomène est une priorité de terrain. Elle appelle non seulement une présence policière ciblée, mais aussi des mesures d'ensemble, car il s'agit de s'attaquer à de véritables filières.* » Il espère que les mesures annoncées permettront de rassurer les populations et de faire en sorte que ce phénomène soit effectivement enravé.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Renforcer et améliorer les outils de détection, de surveillance et d'enquête des services de renseignement.

Lors d'une séance de questions orales consacrée à la politique de lutte contre le terrorisme, Vincent Capo-Canellas a interrogé M. Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, sur les moyens consacrés aux ser-

vices de renseignement, estimant « *qu'ils jouent un rôle majeur dans la lutte contre le terrorisme* ».

Pour mener à bien leurs missions, le sénateur-maire du Bourget estime que les services de renseigne-

« **Les services de renseignement doivent pouvoir agir dans un cadre juridique clair et disposer de moyens humains et techniques** »

ment doivent pouvoir agir dans un cadre juridique clair et disposer de moyens humains et techniques pour faire face aux évolutions technologiques et aux mutations des menaces terroristes.

Enfin dernier élément essentiel pour Vincent Capo-Canellas, « *la lutte contre le terrorisme nécessite également une bonne coordination entre les différents services de renseignement.* »

NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Financement d'une étude sur la santé des riverains d'aéroports

Lors d'une séance de questions orales au Gouvernement, Vincent Capo-Canellas a interrogé le ministre des affaires sociales sur la réalisation d'une étude approfondie sur les effets des nuisances aériennes sur la santé des populations riveraines exposées, car il n'existe pas d'étude scientifique globale sur l'ef-

« **Il n'existe pas d'étude scientifique globale sur l'effet réel et individuel du bruit des avions sur une longue durée** »

fet réel et individuel du bruit des avions sur une longue durée.

Cette étude, intitulée DEBATS (discussion sur les effets du bruit des aéronefs touchant la santé), portant sur le sommeil et ses troubles, les risques cardiovasculaires, l'anxiété et la dépression

ainsi que la qualité de vie rencontre était compromise

faute de financement.

En réponse, la ministre a assuré que le financement de l'étude longitudinale DEBATS, qui n'a pas d'équivalent dans le monde, était déjà assuré à hauteur de 200 000 euros à partir de septembre 2013, dans l'at-

tente de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs élaborée pour la période 2013-2016 entre l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et le ministère chargé de la santé.

« PREMIÈRE VISITE » D'UN LOGEMENT INSALUBRE

Le sénateur-maire du Bourget a interrogé la ministre des affaires sociales sur les compétences respectives du maire et du préfet en matière de lutte contre l'insalubrité. Savoir quelle est l'autorité compétente pour instruire les signalements d'insalubrité et effectuer la « première visite » d'un logement suspecté insalubre est un sujet récurrent de débat entre les communes, qui ne disposent en général ni d'un service communal d'hygiène et de santé, ni d'un inspecteur de salubrité, et les services déconcentrés de l'État.

Or, contrairement à ce que prévoit les textes réglementaires, confirmés par un arrêt du Conseil d'Etat, certaines préfetures et agences régionales de santé estiment qu'il ne leur revient pas de procéder à la première visite, arguant des pouvoirs généraux de police du maire et des pouvoirs qui lui



« Se délestant de cette tâche, certaines préfetures et agences régionales de santé estiment qu'il ne leur revient pas de procéder à la première visite »

sont conférés par le code de la santé publique. Ils attendent des communes que leurs services procèdent eux-mêmes aux premières visites, "se délestent" ainsi de cette tâche sur le maire, dans le but de filtrer les signalements.

Dans sa réponse, la ministre a distingué deux situations différentes en fonction de la situation du logement : le maire intervient pour de simples infractions au règlement sanitaire départemental ou en cas de manque d'hygiène ; le préfet et l'agence régionale de santé interviennent en cas de désordres plus importants conduisant à une situation d'insalubrité. Elle a indiqué qu'un formulaire était en cours d'élaboration par ses services pour permettre de déterminer si les situations relèvent de la compé-

tence de la municipalité ou de celle de l'agence régionale de santé.

SITUATION BUDGÉTAIRE CRITIQUE DE L'IUT DE BOBIGNY

Vincent Capo-Canellas a alerté la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation budgétaire critique que connaît l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Bobigny.

Cette situation est liée aux graves difficultés budgétaires que connaît l'Université Paris 13, dont dépend l'IUT de Bobigny. L'université Paris 13 est en effet l'une des universités les plus gravement en déficit, alors qu'elle joue un rôle important et reconnu d'éducation, de formation professionnelle, et de promotion sociale en Seine-Saint-Denis.

Ces difficultés budgétaires de l'université Paris 13 ont des répercussions sur l'IUT de Bobigny, dernière née des composantes de l'université. Alors qu'il bénéficie d'une gestion saine, grâce à ses



L'université Paris 13 est gravement en déficit, alors qu'elle joue un rôle important et reconnu d'éducation, de formation professionnelle et de promotion

ressources propres, et d'un budget prévisionnel à l'équilibre, l'IUT de Bobigny se voit contraint d'économiser plus de 200 000 euros pour participer au plan d'économies de six millions d'euros décidé par l'université Paris 13 pour retrouver son équilibre budgétaire.

Ces efforts disproportionnés au regard de la taille de l'établissement vont avoir de graves conséquences sur la qualité des formations de l'IUT, en termes de réduction de postes et de conditions d'enseignement, notamment pour l'encadrement des stages et des projets pédagogiques. Cette réduction drastique du budget de l'IUT de Bobigny met directement en péril ses formations, alors qu'il joue un rôle essentiel dans le tissu économique local et auprès des entreprises.

CONVOIS RADIOACTIFS EN GARE DE DRANCY-LE BOURGET

En décembre 2012, Vincent Capo-Canellas a interrogé la Ministre de l'écologie sur la circulation et le stationnement de trains contenant des déchets radioactifs en zone dense fortement urbanisée. Rappelant qu'un convoi de déchets nucléaires a récemment circulé, puis stationné à quai une journée entière à la gare de triage de Drancy-Le Bourget sur des voies empruntées chaque jour par des milliers de voyageurs, le sénateur a dénoncé l'absence totale d'information des élus et le manque de transparence sur le passage et les itinéraires de ces convois à haut risque. En

outre, le passage de ces trains à moins de dix kilomètres de Paris et la présence de substances radioactives près des habitations suscitent la légitime inquiétude des riverains. Il a donc demandé au Gouvernement des précisions sur les conditions de sécurité et la prévention des risques entourant ces convois et souhaité que des itinéraires alternatifs soient recherchés pour éviter le passage de ces convois de matières dangereuses en zone dense.

Dans sa réponse, le Gouvernement précise qu'en matière de transports de matières nucléaires, la sé-



Il y a un manque de transparence et d'information sur le passage et les itinéraires de ces convois à haut risque

curité des transports ferroviaires implique de réduire au maximum le temps de parcours et le nombre d'arrêts. Lors de leur stationnement, les convois sont surveillés en permanence par l'opérateur et la sûreté SNCF. En outre, les services du ministère de l'intérieur, associés à la préparation et à la planification du passage des convois, suivent particulièrement ces transports pour en assurer la sécurité et, le cas échéant, l'ordre public. Enfin, la sûreté des transports de substances radioactives à usage civil est contrôlée par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Ce contrôle vise

à assurer la maîtrise des risques d'irradiation, de contamination, de criticité et la prévention des dommages causés par la chaleur présentée par les colis de transport de substances radioactives. Les opérations de transports sont ainsi soumises à des contraintes réglementaires rigoureuses et il existe des plafonds pour limiter l'exposition du public et des travailleurs, avec des mesures et des contrôles de radioprotection réalisés avec l'appui technique de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

VOUS ÉCOUTER POUR AGIR

Les questions, écrites ou orales, sont un instrument essentiel du contrôle parlementaire du Gouvernement notamment sur des sujets ponctuels ou sur des points d'actualité. L'expérience d'élu local de Vincent Capo-Canellas, ainsi que ses rencontres régulières avec les élus et les acteurs de la Seine-Saint-Denis, lui permettent d'interpeller régulièrement les membres du Gouvernement sur différents dossiers qui concernent nos collectivités locales.

N'hésitez pas à contacter l'équipe parlementaire de votre Sénateur pour lui signaler les problèmes auxquels vous êtes confrontés ainsi que vos suggestions de questions.

CONTACTEZ-NOUS !

Une question sur le Sénat, une demande d'information sur un projet de loi, une visite à organiser ?



Palais du Luxembourg – 15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06
Téléphone : 01 42 34 30 07 – Télécopie : 01 42 34 42 01
Courriel : v.capo-canellas@senat.fr



à Paris :
Stéphane Hélière
01 42 34 30 07



En Seine-Saint-Denis :
Yannick Hoppe
06 09 43 01 56



© Antoine Rozès

Retrouvez toute
l'actualité du Sénateur
sur www.vccblogger.fr